



DELCCAS-2026-05-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
DU 12 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.

Présents : M. Victor DA SILVA, Mme Dominique ROUSSEAU, M. CINOTTI Michel, M. David POLIZZI, M. Claude ANDREONE, M. Gilles CHEVALIER, Mme BONNAMY Anaïs, Mme Marina BOUTAULT-LABBE, Mme Eveline CATUSSE, M. Abdelhalim BOUSLOUGUI, M. Gilles COURTIAL, M. Marc LAVIELLE, M. Pierre MIREBEAU, Mme LEMONNIER Sandrine, Mme NEGRO Francine, M. DA CONCEICAO Mickaël

Absents excusés : Mme Anne-Marie RAGEAU.

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU SEIN DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et suivants, et L. 2121-21,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 relative à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la délibération du CCAS du 12 mai 2026 portant installation des membres nommés du Conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération DELCCAS-2026-05-07 relative à la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la fixation des modalités de dépôt de listes pour l'élection de ses membres,

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission d'appel d'offres du CCAS,

Considérant le mode de scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que le Maire, Président du CCAS, est Président de droit de ladite commission,

Considérant les candidats présentés,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Après en avoir délibéré, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales et par le Code de la commande publique, **par un vote à bulletins secrets**,

ELIT comme membres de la Commission d'Appel d'Offres, avec **16 voix pour la liste ci-dessous :**

Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville sous huitaine.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



Centre Communal d'Action Sociale

DELCCAS-2026-05-09

Titulaires	Suppléants
Mme Dominique Rousseau	M. Michel Cinotti
Mme Marina Boutault-Labbé	Mme Anaïs Bonnamy
M. Mickael Da Conceição	M. David Polizzi
M. Claude Andreone	M. Pierre Mirebeau
M. Abdelhalim Bouslougui	M. Gilles Chevalier

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villebon-sur-Yvette le 12 mai 2026.

Victor DA SILVA

Président du C.C.A.S

Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville sous huitaine.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr